

INFOS ANOUX



Journal d'information N°22
1er semestre 2011

INFOS

Déchetterie et objets encombrants

Les horaires d'été de la déchetterie sont les suivants :

Mercredi, Jeudi et Vendredi de 14h à 19h

Samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche de 8h à 13h

☎ 03 82 20 46 72

Vous pouvez y déposer : gravats, cartons, métaux, déchets verts, huile de vidange, batteries, verres, textiles, sommiers, matelas et petits électroménagers.

Pour les objets encombrants, vous pouvez contacter le SIRTOM au 03 82 20 22 00, afin de fixer avec eux un rendez- vous pour l'enlèvement des gros objets.

Ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00

Les mardis et jeudis de 14h30 à 18h00

Vous êtes priés de respecter ces horaires, sauf en cas d'urgence ou d'empêchement (impératifs professionnels).

Horaires d'ouverture de la mairie pendant l'été :

En juillet, la mairie sera ouverte aux horaires habituels.

Du 1^{er} au 17 août , la mairie sera fermée mais des permanences seront assurées. Les horaires seront communiqués ultérieurement.

Recensement militaire

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1995 seront recensés. Ils seront convoqués à la mairie pour leur 16ème anniversaire et devront s'y présenter impérativement.

Nous vous rappelons que l'attestation de recensement est obligatoire. Elle sera demandée en cas d'inscription aux examens et au permis de conduire.

Nouveaux arrivants et changement d'adresse

Tous les changements intervenant dans la commune (arrivée, départ, changement d'adresse à l'intérieur de la commune) devront être signalés en mairie, afin d'éviter toute erreur au moment de l'envoi de facture ou de carte électorale. Nous vous rappelons que l'inscription en mairie est obligatoire avant toute inscription à l'école. (Un certificat d'inscription vous sera remis.)

Etat civil

Le délai d'obtention des cartes d'identité et passeports est plus long en raison des vacances. Toute personne devant refaire sa carte nationale est priée de déposer sa demande en mairie, quelques semaines avant la date d'expiration, afin de ne pas être gênée par la délivrance tardive de ses papiers.

Nous vous rappelons que la demande doit être remplie en noir et en lettres majuscules.

De plus, depuis le 1^{er} juin le passeport biométrique a été instauré. Quelques communes sont habilitées à traiter les demandes.

Notre commune n'en faisant pas partie, voici la procédure à suivre:

- vous ferez vos demandes de passeport en mairie d'ANOUX comme à l'habitude; on vous remettra les documents à remplir et la liste des pièces à joindre
- vous les déposerez en mairie de BRIEY, remplies et munies des pièces nécessaires

Suite à une information de la Sous- Préfecture, les certificats d'hérédité ne seront plus délivrés en mairie. Seul un notaire sera en mesure de les établir.

Les extraits d'actes de mariage, décès et naissance doivent être demandés dans la commune du lieu de l'évènement.

Piles usagées

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter les piles usagées avec les déchets ménagers. Un container est à votre disposition en mairie, vous pouvez y déposer vos piles et accumulateurs usagés.

Nous vous demandons donc d'adopter un comportement responsable, face aux préoccupations environnementales, dues à la toxicité de certains déchets ménagers.

Concours des Maisons Fleuries 2011

Cette année encore, la municipalité organise le concours des « Maisons Fleuries ».
Aucune inscription n'est nécessaire, toutes les maisons ornées de fleurs seront notées par un jury. Il vous suffit donc de fleurir vos maisons. Comme les années précédentes, cinq prix seront attribués en bons d'achat :

1^{er} prix : 70 euros

2^{ème} prix : 60 euros

3^{ème} prix : 40 euros

4^{ème} prix : 30 euros

5^{ème} prix : 25 euros

Les gagnants des années 2009 et 2010 sont hors concours.

Tous à vos arrosoirs et bonne chance aux participants



Rappels

Après plusieurs plaintes, nous nous voyons obligés de **rappeler à tous les propriétaires de chiens** :

- Qu'ils sont priés de ne pas les laisser divaguer
- Que les crottes ne doivent pas être laissées sur la voie publique, ni dans les lieux privés qui ne seraient pas ceux desdits propriétaires
- Qu'ils doivent veiller à faire cesser les aboiements intempestifs.

Lors du bulletin du 2^{ème} semestre 2006, une information avait été donnée **concernant les heures où il est permis de faire du bruit** (utilisation d'outils ou d'engins bruyants,).

Les voici pour rappel :

-jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h00

-samedis : de 10h00 à 17h00

-dimanches : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Nous vous demandons instamment de respecter ces horaires. MERCI.

Quelques numéros et adresses utiles :

Renseignements : 118 218
Pompiers : 18
SAMU : 15
Centre anti Poisons : 03.83.32.36.36

Gendarmerie de Trieux : 17 ou 03 82 20 40 02
Mairie d'Anoux : 03 82 21 33 06
Mairie de Briey : 03 82 47 16 00
Ecole d'Anoux : 03 82 21 25 42
Syndicat des Eaux de Lantéfontaine : 03 82 46 31 40
Centre des Impôts : 03 82 47 12 12
Sirtom : 03 82 20 22 00
Permanence social Tucquegnieux : 03 82 21 32 33
Trésor Public de Briey 03.82.46.13.80

Médecins :

Dr Espitalier 03 82 21 33 43 (Mancieulles)
Dr Monchot 03 82 21 23 19 (Mancieulles)
Dr Bignolas 03 82 46 29 38 (Briey)
Dr Bourguignon 03 82 20 08 21 (Mance)
Dr Saverna 03 82 46 13 54 (Briey)
Dr Wach 03 82 20 90 95 (Briey)
Dr Dollard Westrich 03 82 21 29 18 (Tucquegnieux)

Pharmacies :

Paquin 03 82 21 32 61 (Tucquegnieux)
Silistrini 03 82 21 31 07 (Mancieulles)
Evrard 03 82 46 25 06 (Briey)
De Mouzon 03 82 46 03 91 (Briey)
Muller 03 82 46 02 41 (Briey)

CPAM	137 avenue de la République 54310 HOMECOURT	☎ 0 820 904 185
CRAM	85 rue de Metz 54000 NANCY	☎ 03.83.34.49.49
CAF	21 rue Saint Lambert 54046 NANCY	☎ 03.83.92.93.94
IMPÔTS	Rue Albert de Briey 54150 BRIEY	☎ 03.82.47.12.12
ANPE	2 rue de la Filature 54150 BRIEY	☎ 03.82.46.22.60
ASSEDIC	19 rue du Maréchal Foch 54150 BRIEY	☎ 08 11 01 01 54

ETAT CIVIL



Charline MOTTES le 06 mai 2011

Félicitations aux parents et vœux de prospérité à la petite puce.



Laëtitia KRUG et Sébastien HOFF le 18 juin 2011

Félicitations aux heureux mariés.



Jocelyne BOGGIO le 23 avril 2011

Sincères condoléances à la famille

La page de l'école

Sortie à la chèvrerie de Chaillon

Jeudi 26 mai 2011, vers 8H45, toute l'école d'Anoux est partie à la chèvrerie de Chaillon dans la Meuse.

Sur place, Hélène nous a montré son laboratoire et nous a expliqué comment faire du fromage.

Chacun d'entre nous a pu en fabriquer (après s'être lavé les mains, avoir enfilé un tablier et s'être couvert la tête d'une charlotte).

A la fin de l'atelier, Hélène nous avait préparé des tartines pour goûter le délicieux fromage. Pour certains de nous c'était une première!

Nous avons ensuite visité le village avec un questionnaire et un plan qui nous a permis de découvrir le lavoir et la fontaine.

A midi, nous avons pique-niqué dans une salle et nous avons pu jouer un peu.

L'après-midi, Catherine nous a donné beaucoup d'informations sur les chèvres, leur alimentation et leur reproduction.

Enfin le moment tant attendu est arrivé: nous sommes allés dans le pré pour traire les chèvres qui voulaient bien se laisser faire. Cela nous a beaucoup plu, nous avons bien rigolé.

Avant de repartir ceux qui le voulaient ont pu acheter du fromage.

Tous les élèves de notre classe ont aimé cette sortie car ils aiment les animaux.

Les élèves du CE1-CE2

Quelques photos de notre sortie:



Nous sommes prêts pour fabriquer le fromage



Hélène nous donne les consignes



Ce n'est pas si facile de traire une chèvre



Tout le monde essaie



Devant le lavoir

STATION D'EPURATION

La création du système d'assainissement des eaux usées de notre commune est en bonne voie. Les travaux sont inscrits dans un programme menée par le Contrat de Rivière Woigot (CRW), qui comprend la réalisation de plusieurs stations d'épuration , notamment à LES BAROCHES, MAIRY – MAINVILLE et ANOUX.

Le principe d'épuration retenu est la filière filtres plantes de roseaux. Elle sera dimensionnée pour une population égale à 330 habitants.

En raison de leur absence ou très faible nuisance et leur parfaite intégration paysagère, les filtres plantes de roseaux sont souvent retenus comme principe d'épuration dans les petites communes.

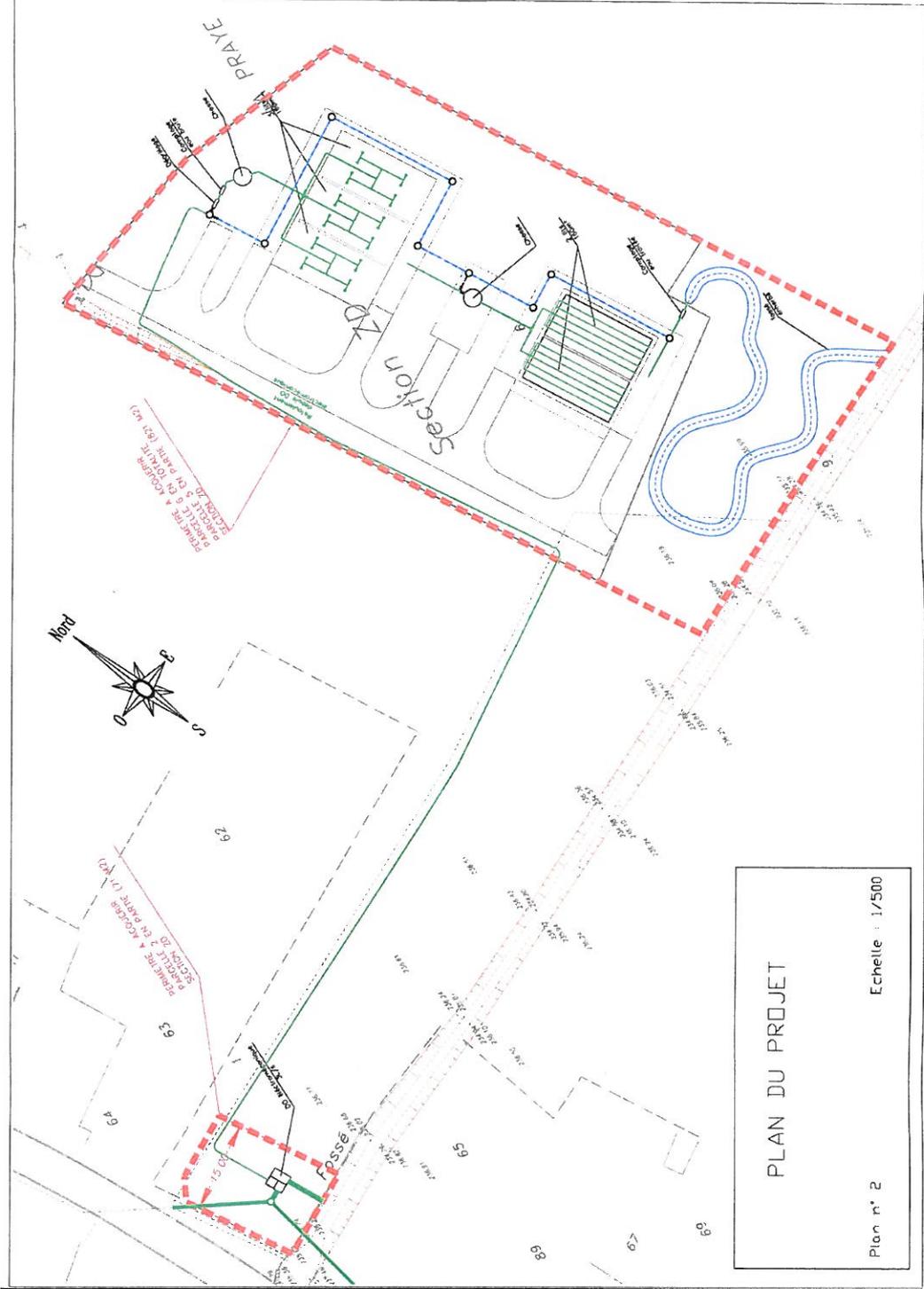
Des visites de sites en fonctionnement seront organisées, à la demande, dans des communes de notre secteur, qui ont retenu ce système de traitement des eaux.



Des élus du CRW et de notre conseil ont visité plusieurs stations de traitement des eaux filtre plantés de roseaux (ici photos station d'AMERMONT / AFFLEVILLE)

PLAN DU PROJET

- Dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement pour le système d'assainissement d'Anoux -



PLAN DU PROJET

Echelle : 1/500

Plan n° 2

LES PAGES DE LA CCPB

AIDE AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES D'IMMEUBLES PRIVES D'HABITATION

La communauté de commune participe depuis de nombreuses années aux travaux de ravalement de façades. Le règlement pour l'octroi de la prime vient d'être modifié, il est disponible en mairie ou à la CCPB.

Le montant de l'aide varie en fonction de la nature des travaux et elle est versée uniquement si ceux-ci sont réalisés par une entreprise.

Pour les travaux légers : 15 % du montant TTC plafonnés à 750 euros

Pour les travaux lourds : 20 % du montant de la facture plafonnés à 1 500 euros.

MODIFICATION ET OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE



Ces travaux ont été financés par la CCPB , pour un montant de 20 000 euros.

Pages suivantes.....

- Information sur l'espace INFO ENERGIE
- 2010- 2013 : L'opération programmée d'amélioration de l'habitat de la CCPB
- INFOS : HABITER MIEUX
- Les aides de la région pour les installations d'énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie

A noter également que le guide de l'ADEME « Les aides financières habitat 2011 » est disponible en mairie.

Article pour le bulletin d'information

L'Espace **INFO → ENERGIE** Lorraine Nord est à votre service pour réduire vos consommations d'énergie, pour vous accompagner dans un projet de rénovation ou pour vous informer sur les aides financières actuelles.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy, la Communauté de Communes des Deux Rivières, la Communauté de Communes du Pays Audunois, la Communauté de Communes du Jarnisy, la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, la Communauté de Communes du Pays de Briey et la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette financent l'ESPACE INFO → ÉNERGIE Lorraine Nord . C'est l'Agence d'Urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE) qui porte l'EIE.

L'EIE Lorraine Nord, à destination des habitants, a vocation à informer et conseiller le grand public dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Inscrit dans le réseau des Espaces Info-Énergie que développe actuellement l'ADEME, l'EIE Lorraine Nord est une structure de proximité où un conseiller apporte des conseils gratuits et détachés de tout intérêt commercial aux particuliers, aux petites entreprises (artisans, commerçants, agriculteurs...), collectivités, associations, etc. Une information neutre et objective est proposée et apportée à chacun sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

En pratique, le Conseiller Info-Énergie accueille et renseigne le public sur des questions aussi diverses que : le chauffage et l'eau chaude domestique, l'isolation, les équipements de l'habitat (appareils électroménagers, télévision, hi-fi, etc), les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois-énergie, etc) ou encore les voitures et les transports. Les particuliers ou les autres publics visés peuvent ainsi trouver une réponse à leurs questions, une information sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre, ou encore des conseils pratiques sur les réflexes simples à adopter et les équipements ménagers à choisir pour optimiser leurs consommations d'énergie.

Jérémy CHARLES, diplômé d'une licence professionnelle en construction durable a rejoint l'équipe de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord depuis fin 2010 pour assurer la fonction de Conseiller Info-Énergie au sein de l'EIE Lorraine Nord. Il accueille le public dans son espace permanent situé sur le site de l'IUT de Cosnes-et-Romain, et assure des permanences décentralisées sur le territoire Lorraine Nord :

- les lundis, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h à l'IUT de Cosnes-et-Romain. Tel: 03 82 23 32 97
- Briey : les mercredis matin, de 9h à 12h, au siège de l'intercommunalité 40 rue Carnot.
- Jarny : les mercredis après-midi de 13h à 16h à l'espace Gilbert Schwartz : 5 rue Clément Humbert.
- Aumetz : les vendredis matin, de 9h à 12h, à la mairie, 6 place de l'Hôtel de ville.
- A partir de Septembre, la permanence d'Aumetz sera alternée avec Villerupt, à la mairie 5 avenue Albert Lebrun, pour plus d'information veuillez appeler le 03 82 89 33 11.

Les permanences décentralisées fonctionnent sur prise de rendez-vous par téléphone au 0674320540, au 0382233297 ou par mail à l'adresse suivante: lorrainenord@eie-lorraine.fr

Afin d'offrir une permanence plus étendue auprès du grand public, un Numéro Azur, le 0 810 422 422 (prix appel local) est disponible du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le site web (www.eie-lorraine.fr) est mis à jour régulièrement.

Six autres structures (l'AVIAL, le CPIE de la Moyenne Montagne Vosgienne, l'association Lorraine Énergie Renouvelables, l'Agence Locale de l'Énergie du Grand Nancy, Meuse Nature Environnement, l'ADIL 57, le CALM) sont également des structures porteuses des Espaces Info Énergie. Un fonctionnement en réseau est en place pour assurer une couverture régionale et développer des synergies entre les spécificités de chaque structure.

Pour en savoir plus :

<p>Jérémy CHARLES Conseiller Info-énergie EIE Lorraine Nord à l'IUT Henri Poincaré 186,rue de Lorraine 54400 COSNES ET ROMAIN lorrainenord@eie-lorraine.fr Tel: 03.82.23.32.97</p>	<p>ADEME Délégation Lorraine Christophe BAREL Coordinateur du réseau EIE 34, Avenue André Malraux, Metz Tél. : 03.87.20.02.90</p>	<p>Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE) Directeur Aurélien BISCAUT Espace Jean Monnet - Eurobase 2 54810 LONGLAVILLE tél : 03.55.26.00.10</p>
--	---	---

Habiter mieux, c'est un programme ambitieux lancé par l'État dans le cadre du Grand Emprunt: "Investissements d'avenir".

En 7 ans, l'État va investir **500 millions d'euros** et l'Anah **750 millions d'euros** dans le programme Habiter Mieux. **Son objectif**: aider **300 000 ménages** à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Habiter Mieux peut être complété par d'autres aides, distribuées par les collectivités locales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le réseau PROCIVIS (prêts sans intérêt), la MSA, les fournisseurs d'énergie...

Votre collectivité a choisi de soutenir le programme Habiter Mieux.

Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ?

Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ?

Vous cherchez des solutions simples ?

L'ÉTAT CRÉE POUR VOUS HABITER MIEUX:
→ une aide financière

→ un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser vos travaux de rénovation thermique.

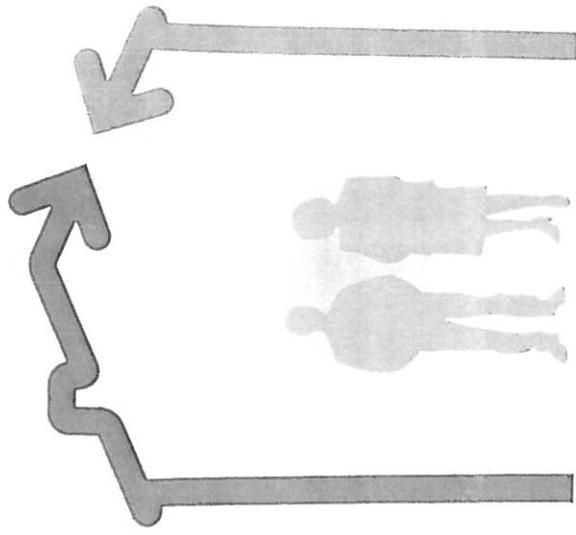
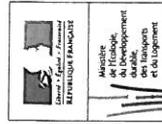
Pour toute question et prise de rendez-vous:



Ou contactez les télé-conseillers de l'Anah au :

0 820 15 15 15
(n° Indigo, 0,15 €/min)

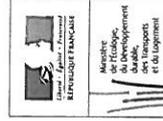
www.habitermieux.fr



→ **BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES?**

OUI, C'EST POSSIBLE AVEC HABITER MIEUX!

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.



→ HABITER MIEUX C'EST QUOI ?

→ HABITER MIEUX, C'EST UNE AIDE FINANCIÈRE NOUVELLE

pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- **bien vous chauffer,**
- **diminuer vos factures d'énergie.**

Habiter mieux, c'est :

• Une aide forfaitaire d'un montant minimum de **1 100 €**. Elle est versée en complément des **aides aux travaux** de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

• Une **aide complémentaire** peut éventuellement vous être accordée par votre conseil général, votre communauté de communes ou votre mairie... **Dans ce cas, l'aide Habiter Mieux est augmentée du même montant** (dans la limite de 500 €).

Habiter Mieux est augmentée du même montant (dans la limite de 500 €).

→ HABITER MIEUX, C'EST UN ACCOMPAGNEMENT

PERSONNALISÉ réalisé pour vous par l'organisme dont le tampon figure au dos de ce document.

Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser le **diagnostic thermique** de votre logement,
- élaborer avec vous votre **projet de travaux**,
- monter votre **dossier de financement** de A à Z,
- **suivre avec vous** le bon déroulement de vos travaux.

→ AVEZ-VOUS DROIT À HABITER MIEUX ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

→ VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

→ VOS CONDITIONS DE RESSOURCES

Le niveau de revenus annuel de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources Ile-de-France (en €)	Niveau de ressources autres régions (en €)
1	16 403	11 358
2	24 077	16 611
3	28 916	19 978
4	33 763	23 339
5	38 628	26 715
Par personne supplémentaire	+ 4 852	+ 3 365

Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition.



→ LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE LOGEMENT

- Il doit avoir **plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé.
- Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'État comme un prêt à taux zéro **depuis 5 ans**.

→ LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE

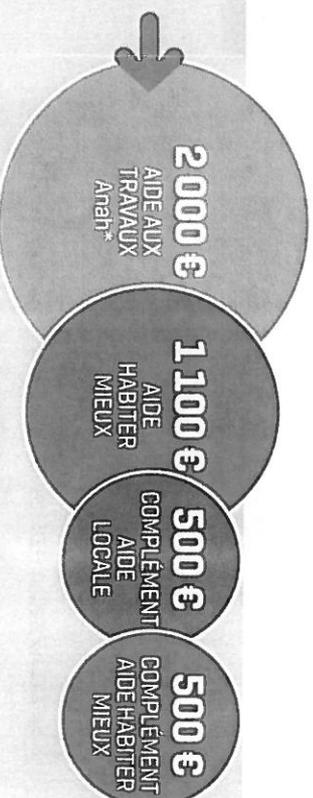
- Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement **d'au moins 25%**.
- Ils ne doivent pas avoir commencé **avant le dépôt de votre dossier**.
- Ils doivent être intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment**.
- Ils doivent être compris dans la **liste des travaux recevables** (listés sur www.anah.fr).

→ DES QUESTIONS ?

CONSULTEZ L'ORGANISME DONT LE TAMPON FIGURE AU VERSO.

Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l'aide Habiter Mieux. Si c'est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.

EXEMPLE
De quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de **10 000 € HT** ?



* Pour un "projet de travaux d'amélioration de l'habitat" sur la base d'un ménage aux "ressources modestes". Pour des ménages de ressources moindres, les aides à déduire peuvent atteindre 5 600 €.

AU MINIMUM :
4 100 €
D'AIDES À DÉDUIRE

Pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt.

Une avance est possible dès le début des travaux !

A savoir...

L'OPAH de la Communauté de Communes du Pays de Briey permet la présence d'une équipe compétente du Centre d'Amélioration du Logement. Composée de chargés d'études, d'architectes, de chargés d'opérations, de conseillères "habitat et caisses de retraite" et de conseillères en "économie sociale et familiale", elle est à votre disposition pour vous aider gratuitement à élaborer vos projets.

Quels conseils ?

- Visite conseil
- Étude de faisabilité
- Évaluation énergétique des logements avant et après travaux
- Préconisations de travaux
- Plan de financement prévisionnel
- Montage et suivi des dossiers



En partenariat avec :



Côté pratique...

Vous avez le projet de réhabiliter votre logement, vous voulez en savoir plus...

Alors, sans engagement et gratuitement, contactez le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-et-Moselle (CAL 54)



Lors de ses permanences :
Les 1^{er} et 3^{es} mardis du mois
de 15h30 à 16h30 au siège de la
communauté de communes
40, rue Carnot à Briey

Dans ses locaux :
12, rue de la Monnaie
BP 60315
54006 NANCY CEDEX



CAL : 03 83 30 80 60
CCPB : 03 82 20 96 22



email : cal@cal54.org



Attention !
Ne jamais
commencer les
travaux sans avoir
obtenu les
autorisations
écrites.

2010 >>> 2013

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

"Maison rénovée en partie grâce
aux aides de la CCPB"

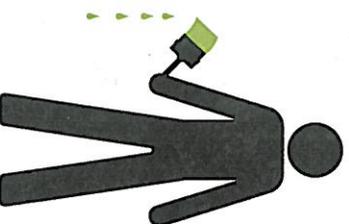
OPAH

La nouvelle action de la CCPB
en faveur de l'habitat privé

✓ En direction des propriétaires
occupants et des bailleurs privés

✓ Sur l'ensemble du
territoire
intercommunal

✓ Subventions
majorées,
accompagnement
des porteurs de
projet, montage
des dossiers...



Qu'est-ce qu'une OPAH ?

L'OPAH est une action en faveur de l'amélioration de l'habitat dans le but de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements, en proposant aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, des taux majorés de subventions. C'est une action de nature incitative, visant à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.

Conclue le 28 juin 2010, l'OPAH de la Communauté de Communes du Pays de Briey est menée pour une durée de trois ans et se terminera le 27 juin 2013.

Quels logements ?

- Les logements nécessitant des travaux d'économies d'énergie
- Les logements devant être adaptés au handicap ou à la perte de mobilité liée au vieillissement
- Les logements pour lesquels il manque des éléments de décence ou de confort : chauffage, sanitaires, problèmes d'humidité ou d'infiltration, électricité défectueuse, présence de plomb...
- Les logements insalubres ou très dégradés
- Les logements occupés par un propriétaire ou un locataire à faibles ressources mais aussi les logements vacants



Quelles aides ?

Les aides de l'Anah*

Elles visent les résidences principales de 15 ans et plus (ainsi que les logements vacants qui seront occupés après réhabilitation), dans lesquelles sont réalisés des travaux par des entreprises pour un minimum de 1.500 € HT

Le taux des aides et le montant plafond des travaux pris en compte varient selon la nature du projet.

→ Conditions particulières

Pour les propriétaires occupants :

- Plafond de ressources à ne pas dépasser
- Aide de base de 20%, 35% ou 50% du montant des travaux
- Travaux pris en compte, plafonnés à 20.000 € HT ou 50.000 € HT

Pour le secteur locatif :

- Engagement de location pendant 9 années et de respect d'un loyer plafond
- Taux de subvention de 25% ou 35% du montant des travaux
- Travaux pris en compte, plafonnés à 1.000 € HT/m² dans la limite de 80.000 € ou à 500 € HT/m² dans la limite de 40.000 €

Les aides de solidarité écologique :

- Destinées aux propriétaires occupants
- Viennent abonder les aides classiques de l'Anah, sous forme d'une prime de 1.600 €
- Conditions : les travaux financés permettent une réduction de la consommation d'énergie de plus de 25%

Les aides de la Communauté de Communes

Des aides venant abonder celles de l'Anah :

- 5% supplémentaires pour les logements locatifs conventionnés
- Aides supplémentaires de 500 € en cas de dossier éligible à l'Aide de Solidarité Ecologique de l'Anah

Des aides spécifiques en faveur :

- des ravalements (sans conditions de ressources)
- des transformations d'usage à vocation locative

Il existe de nombreux cas particuliers. N'hésitez pas à vous renseigner !



→ Un spécialiste à votre service

Jérémy CHARLES

- Titulaire d'une Licence Professionnelle en construction durable
- Diplômé d'un DUT Génie Civil spécialité Génie Climatique

Courriel : lorrainenord@eie-lorraine.fr

Lors de votre rendez-vous avec votre conseiller, pensez à apporter les plans de votre maison, la surface du bâtiment en m², les éléments sur votre consommation d'eau, d'électricité, de gaz, ou de fioul.



→ Où et comment nous rencontrer ?

Nous contacter par téléphone :

 **N°Azur 0 810 422 422**

PRIX APPEL LOCAL

du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 13h30 à 17h30

Nous rencontrer :

Le centre de ressources sera ouvert :
le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
à l'IUT Henri Poincaré
186, rue de Lorraine
54400 COSNES-ET-ROMAIN
tél : 03 82 23 32 97

3 permanences territoriales sur rendez-vous, tél : 06 74 32 05 40

- **Briey** : mercredi matin de 9h à 12h, au siège de l'intercommunalité : 40, rue Carnot
- **Jarny** : mercredi après-midi de 13h à 16h, à l'Espace Gilbert Schwartz : 5 rue Clément Humbert
- **Aumetz** : vendredi matin de 9h à 12h, à la mairie : 6, place de l'Hôtel de Ville

Vous renseigner :

Le site internet du réseau des Espaces Info→Energie de Lorraine :

www.eie-lorraine.fr

Le site internet de l'AGAPE :

www.agape-ped.org

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Agence d'urbanisme
et de développement durable
Lorraine Nord

EIE Lorraine Nord

**Conseils gratuits
et indépendants**
pour les particuliers
et les petites communes



**Espace
INFO** →



ÉNERGIE
en LORRAINE

Chauffage
Energie-bois ?

? Géothermie

Transports propres

Panneaux solaires

**Economies
d'énergie**

Isolation de la maison ?

Réduction de la consommation d'eau

Contactez nous !

LES AIDES A L'INSTALLATION D'ENERGIES RENOUVELABLES, A LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET A L'ECOCONSTRUCTION POUR LES PARTICULIERS LORRAINS.

Les informations suivantes sont données à titre indicatif et doivent être confirmées auprès des autorités compétentes.

Aides valables dans toute la Lorraine :

ISOLATION ET MAISON BASSE CONSOMMATION	SOLAIRE THERMIQUE	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	BOIS ENERGIE	GÉOTHERMIE	EOLIEN INDIVIDUEL	RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE
<p>Travaux d'isolation et rénovation basse consommation</p> <p>Appel à projets régional (cf dossier joint)</p> <p>Audit énergétique réalisé par un bureau d'études obligatoire</p> <p>Les dossiers seront instruits dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible. Il n'y a plus d'aide à la construction</p> <p>Les dossiers sont à envoyer, au plus tard, pour le 16 septembre 2011.</p> <p>Conseil Régional de Lorraine</p> <p>Renseignements au 03 87 31 81 55</p> <p>ou auprès des EIE Lorrains (n° azur 08 10 422 422 prix d'une com locale)</p>	<p>Système Solaire Combiné (SSC)</p> <p>Aide au SSC de 1000 à 1600 € en fonction de la taille des capteurs et du type de chauffage (aide bonifiée pour les planchers chauffant basse température)</p> <p>Sous réserve que l'installateur soit signataire de la charte QUALISOL ou équivalent et accepte de se soumettre aux contrôles</p>	<p>Panneau solaire photovoltaïque</p> <p>Il n'y a plus d'aide pour des projets photovoltaïques seuls, sans travaux d'isolation très performants.</p>	<p>Chauffe-bois automatiques à plaquettes ou à granulés</p> <p>-</p>	<p>Pompe à chaleur à forage vertical</p> <p>Appel à projets régional</p> <p>Les dossiers seront instruits dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible.</p> <p>Audit énergétique réalisé par un bureau d'études obligatoire</p> <p>Seuls sont éligibles les constructions neuves conformes à la RT en vigueur et les maisons bien isolées avec une consommation de moins de 150 kWhEP/m²·Sh·Ouv/an</p> <p>Investissement : 30 % du coût des travaux de réalisation des capteurs verticaux (y compris la fourniture des sondes, piézomètres et équipements des forages jusqu'au raccordement en chauffage). L'aide est plafonnée à 200 mètres linéaires de forages</p> <p>Les dossiers sont à envoyer, au plus tard, pour le 16 septembre 2011.</p>	<p>Eolienne individuelle</p> <p>-</p>	<p>Système de récupération d'eau de pluie</p> <p>Appel à projets régional</p> <p>Les dossiers seront instruits dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible.</p> <p>Montant de l'aide : 800 € forfaitaire pour un projet de plus de 1500 €/m³ et 1000 € pour les projets de moins de 1500 €/m³ Les projets les moins coûteux et les mieux équipés sont privilégiés.</p> <p>Conditions d'aide : - Satisfaction obligatoire de besoins sanitaires autorisés (toilettes). - cuve spécifique, pompe à disconnection physique et système spécifique de filtration obligatoires - Arrosage des espaces verts possible à condition qu'il ne s'agisse pas de l'utilisation principale de la ressource en eau récupérée. - Investissement minimal de 2 500€; cuve supérieure à 3 m³.</p> <p>Les dossiers sont à envoyer, au plus tard, pour le 16 septembre 2011.</p>

Mis à jour le
05.04.2011

CEREMONIE DU 08 MAI



Message de Gérard LONGUET
Ministre de la défense et des anciens combattants
pour les commémoration du 8 mai 1945

En ce 8 mai 2011, nous commémorons le 66^e anniversaire de la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie face aux Alliés. Il y a 66 ans, le 8 mai 1945, les armes se taisaient enfin en Europe, mettant un terme à cinq années de cauchemar et de barbarie, cinq années parmi les plus cruelles de l'histoire de l'humanité.

Encaissant sur son territoire, avec les seuls soutiens de la Grande-Bretagne, de la Belgique et des Pays-Bas, le choc de l'offensive de l'Allemagne nazie, au printemps 1940, la France a payé un lourd tribut. Défaits militairement par les armes du III^e Reich, les Français ont, durant plus de quatre ans, subi le poids de l'occupation : l'angoisse pour leur million et demi de prisonniers, les privations de toute nature, l'annexion dans le système nazi pour les uns, l'oppression politique, le pillage économique, les persécutions raciales, la répression pour tous.

Dès le 18 juin 1940, pourtant, en visionnaire autant qu'en homme d'honneur, le Général de Gaulle traçait les conditions d'une victoire qu'il estimait certaine.

Au courage des étudiants parisiens du 11 novembre 1940 répondait l'engagement des Français libres qui multiplièrent leur présence sur tous les fronts, au fur et à mesure de la colonne Leclerc au front de l'Est, en Russie, avec le groupe de chasse « Normandie-Niemen ». Du Pacifique à l'Afrique du Nord, sur terre comme sur mer et dans les airs, les combattants de la liberté furent sans cesse plus nombreux. Depuis les déserts d'Afrique jusqu'en Italie et en Provence, des Vosges jusqu'à Berchtesgaden, ils prirent ainsi une part décisive aux combats libérateurs.

En France même, des hommes et des femmes qui n'acceptaient pas la soumission s'étaient levés, dans l'ombre, pour intégrer la Résistance. Organisés et fédérés par l'ancien préfet Jean Moulin, ils allaient, au péril de leur vie, malgré la traque, la répression et la torture, consacrer leur quotidien en harceler et à combattre l'ennemi.

Pendant toute ces années, l'honneur de la France a été porté par une minorité toujours plus nombreuse. Si notre pays avait perdu une bataille, ceux qui ont cru construire sur la défaite, plus qu'une erreur, ont commis une faute contre la patrie.

Notre pays n'a pas perdu son honneur. Seule nation, avec l'Angleterre à déclarer la guerre à l'Allemagne à la suite de l'agression de la Pologne, quand d'autres se taisaient ou pactisaient, elle a eu le courage d'aller au conflit pour faire valoir ses valeurs, au rendez-vous de sa parole donnée. A l'engagement militaire s'est doublé l'héroïsme des résistants et la générosité des Justes qui ont, par leur bravoure personnelle, et au nom d'une France qu'ils estiment éternelle, sauvé l'image de notre pays.

Ce sont des Français, résistants sur les territoire national ou Français libres engagés hors de nos frontières, qui ont permis à la France d'être présente lors de la reddition allemande à Reims. Ce sont ces Français qui donnent aujourd'hui tout son sens à la commémoration de ce 8 mai 1945, jour de la capitulation définitive de l'Allemagne nazie, au terme de près de cinq années de conflit.

Ces événements se sont passés il y a 66 ans. Chaque année, nous commémorons ce souvenir. Chaque année, l'émotion est intacte. A tous ceux qui ne se sont jamais résignés, qui n'ont jamais abdiqué, qui espéraient la liberté ; aux hommes qui se sont battus, à ceux qui sont tombés, aux autres qui ont enduré tant d'épreuves, combattu avec tant d'abnégation, nourri tant d'espoir ; à toutes celles et ceux qui grâce auxquels l'humanité a pu de nouveau croire en son destin, nous rendons, aujourd'hui, l'hommage qu'ils méritent.

L'arrivée de l'eau à ANOUX vue par quelques articles de presse de l'époque.....

ANOUX

- La corvée d'eau -

Une arrière-saison particulièrement sèche, un sous-sol pauvre en eau, asséché, épuisé par l'aspiration, sous forme d'eau d'exhaure des mines des alentours, font que depuis de longues semaines le garde-champêtre libère deux fois par jour pendant quelques instants le balancier ou le volant des puits situés sur la voie publique, et c'est alors les habituelles processions vers le mince filet d'eau.



La ménagère quitte hâtivement le rôti qui mijote ; le berceau qui reste seul, tandis que le mari maugrée un peu devant la lourde lessiveuse dont la poignée lui coupe les doigts. Que de temps perdu et de fatigue...

L'idéal serait que chaque famille ait l'eau à domicile, avec un robinet d'eau courante dans la cuisine, mais que de formalités, d'attente, de discussions, de controverses, pour affronter le problème d'une adduction.

Si nos anciens ont un peu hésité devant la dépense, c'est aux jeunes générations de réclamer l'abondance et la profusion d'eau nécessaire et indispensable dans une agglomération, surtout rurale.

Le conseil municipal a compris qu'il fallait en finir et trancher la question, les dernières formalités sont remplies, espérons qu'elles auront des lendemains. Et quand chacun ainsi aura de l'eau à discrétion, nous n'aurons fait que rejoindre les Romains qui, voilà 1.800 ans, utilisaient déjà un étonnant réseau d'aqueducs leur amenant une quantité d'eau immense distribuée dans une infinité de bains publics, de piscines et de fontaines.

ANOUX

Ce n'est pas le mur de la mort

Cette impressionnante construction n'est autre que le coffrage de l'énorme réservoir de 300 mètres cubes du court, mais trapu, château d'eau qui produira une eau potable aux nombreuses localités formant le syndicat des eaux de Mancieulles. Les ouvriers sont occupés à juxtaposer de grandes plaques de bois qui doivent donner la forme tronconique à la partie surmontant le lot.

L'entreloc de fers ronds destiné à armer le fond du réservoir est un travail méticuleux, situé à environ 10 mètres du sol. Il a la forme d'un dôme, des ouvertures seront pratiquées pour le passage des tuyaux d'arrivée et de départ de l'eau, ainsi que pour un trop plein de 100 mm. venant de la chambre souterraine des

ANOUX INSTALLATIONS SANITAIRES



L'adduction d'eau potable connaît toujours de salutaires conséquences. Les tas de fumier se sont déjà éloignés de la chaussée, les égouts assainissent bien des immeubles ; voilà maintenant les fosses septiques qui font leur apparition. Notre photo : l'entreprise Marcondella, d'Anoux, installe une fosse septique au loge-

ment de l'instituteur. Et les élèves d'admirer les travaux.

ANOUX Le projet d'adduction d'eau

Dans sa dernière réunion, le conseil municipal d'Anoux s'est penché sur l'ancien projet d'adduction d'eau établi par M. l'ingénieur d'arrondissement. Cet ancien projet prévoit la rattachement de six syndicats uniques, des communes d'Anoux, Manne, Lanfontaine, Les Baronnies et Lubeau, dépourvus d'un réseau de distribution d'eau potable.

Aucune ressource d'une sûreté suffisante n'existait ; seule, la mine de Mancieulles peut fournir l'eau d'exhaure. Il est seulement regrettable que son installation pêche par le manque de capacité des réservoirs.

La cote élevée des communes de Manne et Anoux, oblige que l'alimentation soit assurée par Mancieulles, dis-

tante d'Anoux de 2.000 mètres.

Modifications à apporter aux installations existantes : La mine de Mancieulles ne pompe pas moins de 4.300 m³ par jour. La ville elle-même en a besoin de 2.000 m³ tandis que le syndicat se contenterait de 350 m³ environ. Les réservoirs actuels sont à peine suffisants pour Mancieulles, d'où nécessité de les augmenter ou d'en créer de nouveaux.

Qualité de l'eau : L'eau de la mine provient des veines souterraines recueillies dans les galeries non exploitées, sans qu'il y ait mélange avec l'eau des galeries ouvertes à tous les ouvriers. Cette eau est stérilisée en surface par le procédé à l'eau de javel.

Incendie et Distribution : Les prises d'incendie branchées directement sur le réseau s'élevaient à trois pour la commune.

La distribution d'Anoux est séparée du reste du syndicat, mais la longueur de l'agglomération et son importance, ont conduit à y prévoir cependant un réservoir surélevé spécial.

Montant du projet : Il s'élevait pour Anoux à 19.420.000 fr. Pour que ce projet d'une impérieuse nécessité entre dans la voie de la réalisation, il importe d'abord pour toutes les communes de se grouper en syndicat.

4 JUIL 1953

ANOUX

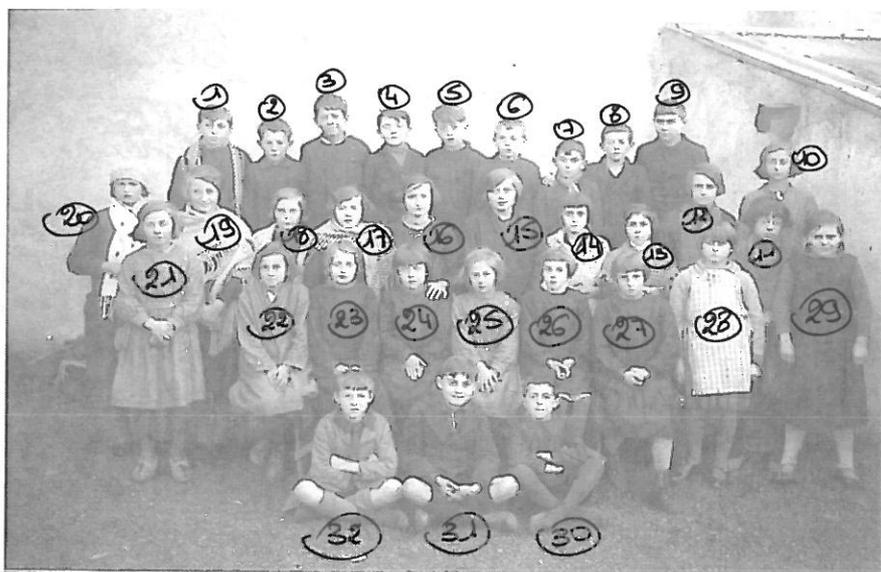
ANOUX Des chiffres... d'eau

L'agent chargé du relevage des compteurs d'eau est passé pour la première fois, afin de chiffrer la consommation d'un bon trimestre qui a commencé à la mi-octobre. Ce premier rôle établi, d'intéressantes constatations peuvent être faites. Par exemple sur 93 compteurs posés, 23 sont restés muets, il faut dire que ce nombre comprend plusieurs maisons inhabitées. Par ailleurs, on compte 24 consommateurs de zéro à 5 mètres cubes ; 18 de 5 à 10 mètres cubes ;

14 de 10 à 20 mètres cubes ; 9 de 20 à 30 mètres cubes ; 5 de plus de 30 mètres cubes. Meilleure performance : 76 mètres cubes. La suite de cette installation, parmonde agricole, le plus comblé à tant le meilleur client a consommé, avec 12 compteurs : 353 mètres cubes sur un total de 889, ce qui représente exactement les 2/3 de la consommation totale. Cette consommation ira croissant. Beaucoup ont déjà compris que dans cette eau qui jaillit, abondante, inépuisable il y a une sorte de joie, de fête. Une période d'adaptation, même dans le confort s'impose, elle doit s'affirmer dans les mois à venir.

Ci-dessous une photo de classe des années 1930 / 1933.

Merci de nous communiquer l'année précise, ainsi que les noms des élèves si vous en reconnaissez.



- 1 :
- 2 : LEUYET Paul
- 3 : ERENATI ?
- 4 :
- 5 : ARNOUX Roger
- 6 :
- 7 :
- 8 : LEUYET Maurice
- 9 : SCHMITT Jean ?
- 10 : DEMAISON
- 11 : BOUDET Yvonne
- 12 :
- 13 : DEPARIS Cécile
- 14 : ERENATI Gilberte épouse LEUYET ?
- 15 : NOIREL Marguerite épouse STORHAYE
- 16 : BRUSSEAU ?
- 17 :
- 18 : VINCKEL Yvonne
- 19 : ERENATI Andrée épouse KRUSZEWSKI
- 20 :
- 21 :
- 22 :
- 23 : ARNOUX
- 24 : BOUDET Berthe épouse SCHERRER
- 25 : DEMAISON
- 26 : ARNOUX:
- 27 :
- 28 :
- 29 : CLAREN
- 30 :
- 31 :
- 32 : DEHAN André

En feuilletant les archives

Dans un précédent INFO ANOUX, nous avons évoqué la tonnellerie DORRION. Dans ce numéro, nous évoquons la vie d'un autre artisan :

AUGUSTIN GREGOIRE : charron, menuisier, carrossier automobile

Issu d'une ancienne famille d'ANOUX, mon père , Augustin GREGOIRE est né en 1886. C'était un très bon élève qui vénérât son instituteur, Mr MASSON. Cet enseignant permettait à certains élèves de se diriger vers le brevet, l'Ecole Normale ou encore l'Ecole des Arts et Métiers.

Il proposa donc à AUGUSTIN d'entrer à l'Ecole des Arts et Métiers, mais ses parents craignant de longues études et un possible échec, l'envoyèrent en apprentissage à LABRY. Le travail du bois étant, avant 1700, la tradition dans la famille GREGOIRE, il apprit le métier de charron- menuisier. Son patron était rigoureux et ce fut ainsi une bonne préparation pour le métier choisi.

Augustin , ainsi bien dirigé, avait atteint son but à la sortie de l'apprentissage à l'aurore de sa vie ouvrière. Il ne put cependant pas devenir un vrai compagnon car étant frontalier, il était dépendant des règles imposées par les Allemands, suite à la désastreuse défaite de 1870 / 1871. Néanmoins , il sut accomplir son devoir en plusieurs localités, ce qui l'amena d'ailleurs à NANCY.

Sa mère, née ALEXANDRE, décéda presque subitement et il dut revenir à ANOUX où vivaient son père et Julien ALEXANDRE, orphelin de père et de mère. Julien était encore tout petit lorsqu'il perdit ses parents et fut donc élevé par les GREGOIRE, tandis qu'Augustin entra à l'atelier de la mine de LANDRES pour y travailler.

Augustin se maria le 11 novembre 1912 mais la guerre de 1914- 1918 l'envoya à VERDUN, puis au Chemin des Dames et enfin aux Dardanelles.

A la fin de la guerre, il retrouva la mine de LANDRES. Il construisit d'ailleurs les portes d'entrée de la maison du directeur de la mine et de son ingénieur.

Les tâches quotidiennes reprirent ainsi avec par exemple le cerclage avec le forgeron, l'équipement d'un char ou d'un tombereau. Et puis, talentueux, il se lança dans l'habillage de divers châssis, qui comprenaient ,à l'époque, le bois et la tôle. Cette dernière exigeait l'envoi en banlieue parisienne d'un gabarit en bois, l'imitant parfaitement , mais en pièces détachées, pour le retour.

En effet, l'équipement du boulanger n'était pas le même que celui du boucher !!!!

Ce travail, petit à petit, l'occupa à plein temps ce qui n'empêcha pas le charronnage et la menuiserie. Mais arrivait alors le modernisme, telles que les roues des chars montées sur pneus ; Et dès 1932, le chômage régna dans les mines et dans les usines.

Le dit chômage persistant ; affaibli ; le travail rituel continuait.

L'école primaire supérieure me reçut. La tradition artisanale fut rompue.

Ce fut également un grand virage pour mon père avec l'arrivée des voitures de tourisme à transformer.... Il continuait ainsi sa tâche, travaillant aussi pour RENAULT et CITROEN de JARNY.....

Puis sonna en 1946 l'âge de la retraite, après de longues années d'un travail épuisant mais plaisant . Il faut ajouter qu'Augustin achetait son bois sur pied et qu'il le faisait scier selon la demande. Il le mettait ensuite à sécher sur des liteaux devant la maison , placés entre chaque planche, tronc restitué.

Mon père cessa vite d'être cultivateur, voulant vivre par le travail du bois mais il respectait néanmoins la tâche ingrate des cultivateurs et de leurs familles. Il faut noter que pour les agriculteurs le travail était payé à la Saint Martin, au cours d'une très grande veillée.

Fier d'être artisan, Augustin se liait avec des collègues du fer : Emile à ANOUX et THOMAS à TUCQUEGNIEUX,.

L'ouvrier, un compagnon plutôt, vivait à la maison du maître qui, qui si besoin était, assurait tous les soins,même médicamenteux car il n'y avait pas d'assurance sociale. Ces règles des corporations perduraient.

Article écrit par le Roger, qui a rassemblé ses souvenirs.....



**Mme OSWALD , Mr Jules OSWALD , Mr Augustin GREGOIRE (avec le béret)
et Mme GREGOIRE**



Sur cette photo, on aperçoit l'atelier d'Augustin GREGOIRE

LA PAGE DU FEP

La première brocante à ANOUX, un réel succès populaire, sous un soleil de plomb





Les prochaines activités du FEP en 2011 :

- 15 août : concours de pétanque
- 3 et 4 septembre : Fête à ANOUX avec les chasseurs et les forains.

A noter que l'expo photos présentée à l'occasion de la sortie du livre » ANOUX, Mémoire d'un village Lorrain » sera à nouveau visible

- 2 octobre : 1 VTT pour deux



**Monsieur le Maire et son conseil municipal vous souhaitent de très
bonnes vacances.....**